



Communauté de Communes

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Les Copains Malins

Projet Pédagogique

ANNÉE 2019

Depuis janvier 2018 l'accueil de loisirs sans hébergement les Copains Malins est passé d'une gestion communale à une gestion intercommunale sous l'égide de la communauté de communes Maine saosnois. Après un an de fonctionnement, l'équipe a su s'adapter et proposé aux familles et aux enfants un cadre d'activités et de d'accueil dans la continuité.

Avec l'aménagement des rythmes scolaires depuis la rentrée scolaire 2013-2014 et la mise en place d'activités tous les jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) après l'école, un bon nombre d'enfants ont la possibilité de pratiquer des activités. La plupart de ces dernières sont de nature identique à celles proposées dans le cadre de l'ALSH. De plus, les animateurs de l'ALSH font partie aussi de l'équipe d'encadrement des activités péri-scolaires.

Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, les écoles de Mamers sont à nouveau sur un rythme scolaire à 4 jours. L'ALSH a pris en compte ce changement et propose depuis la rentrée scolaire 2018-2019 un accueil à tous les enfants dès le matin avec des activités complémentaires à celles de la semaine et des autres périodes de l'année.

Bien que les rythmes scolaires aient changés en septembre 2018, le souhait est toujours de proposer des activités aux enfants après l'école. De ce fait, l'accent est mis sur le côté ludique des activités afin de bien se démarquer du temps périscolaire. De plus, avec un temps relationnel avec les enfants plus important, l'aspect éducatif va être prolongé et renforcé.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) a pour vocation de proposer sur les temps libres des enfants des activités éducatives dans un cadre ludique et, de favoriser la vie professionnelle et familiale des familles en leur proposant un mode de garde. Ces temps libres sont les mercredis et les vacances scolaires. A chaque période correspond une fréquentation particulière. Les enfants qui viennent le mercredi ne sont pas forcément ceux qui viennent pendant les vacances. Au même titre que le mercredi n'est pas un jour de vacances.

En poste depuis septembre 2005, l'équipe permanente s'applique à faire vivre les différents projets réfléchis en partenariat avec les animateurs qui s'investissent de façon plus ou moins longue. Le projet pédagogique est l'outil de base sur lequel s'appuie l'équipe permanente pour orienter, guider les animateurs. En cette année 2015, les objectifs poursuivis depuis de nombreuses années restent pertinents et suivent l'évolution du mode de fonctionnement de la société. Donc, pas ou peu d'évolution notable sur le fonctionnement, l'organisation, les activités. La typologie du public s'avère aussi être la-même avec une répartition équitable entre les 6-8 ans et les 9-11 ans.

Le fonctionnement

L'ALSH fonctionne toute l'année pendant chaque mercredi de 7h30 à 18h et sur toutes les périodes des vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h.

Situation géographique et caractéristiques des bâtiments

Les bâtiments accueillant les enfants se situent rue de la Piscine. Le bâtiment principal est constitué d'un hall d'accueil, d'un grand bureau, de 2 grandes salles, de sanitaires, d'un local de ménage, d'un couloir de rangement et d'un préau.

Tout autour du bâtiment se trouve un immense espace engazonné, et à côté, un espace gravillonné.

Un second bâtiment distant de 100 m composé d'une grande salle, d'un local de ménage, d'une pièce de rangement et de sanitaires est aussi utilisé en fonction du nombre d'enfants présents et des activités proposées. Juste à côté de ce bâtiment, se trouve aussi une cour empierrée et un terrain engazonné. Et depuis juillet 2012, un skate-parc, en accès libre, permet la pratique de nouvelles activités de glisse.

Sur la période estivale, un barnum est installé dans la continuité du bâtiment principal pour une meilleure qualité d'accueil.

Sur les périodes les plus fréquentées de l'année, l'ALSH reçoit jusqu'à 84 enfants.

L'ensemble de ces structures se situe à côté de l'Espace Jeunesse (11-25 ans) et à proximité de la piscine couverte, d'aires de jeux, du plan d'eau, d'un parc, des terrains de tennis, de la salle de tennis de table et de tir à l'arc et du club hippique.

Le nouveau bâtiment (juillet 2009) répond à des normes de Haute Qualité Environnemental et les deux bâtiments sont accessibles aux PMR.

L'accès à la structure se fait par un court chemin, un parking se situant en bas de ce chemin.

L'ensemble des installations est clôturé par un grillage.

Coût pour les familles et conditions d'inscription

Le tarif, en fonction du quotient familial, est à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas. Ce tarif, qui varie entre 7 € et 14,50 €, englobe la totalité des services proposés par l'ALSH (activités, matériel, repas, goûter, transport, etc..). Auparavant, pour les familles qui n'habitaient pas Mamers ou une commune partenaire, une majoration de 3 € par jour était demandée. A partir du 08 janvier 2018, il n'y a plus de majoration du fait que le centre soit sous la responsabilité de la CDC Maine Saosnois. De même, il n'y a plus de participation des communes partenaires. Un supplément est demandé pour certaines activités. Ce supplément est mentionné sur le programme d'activités.

Le paiement se fait à la fin de chaque mois au plus tard, ou si les parents le souhaitent,

il est possible de payer régulièrement les présences de l'enfant au cours du mois. Le paiement s'effectue sur le lieu de l'Accueil. Les paiements peuvent s'effectuer par chèque, espèce, passeports loisirs CAF, bons MSA, chèques vacances. Toute inscription non validée est facturée sur la base de la réservation sauf sur présentation d'un certificat médical ou / et changement d'emploi du temps professionnel.

Un dossier est à constituer dès la première inscription, dossier à mettre à jour à chaque rentrée scolaire, puis ensuite la participation aux activités se fait par inscription à l'avance, sauf le mercredi. L'enfant est inscrit soit à la demi-journée, soit à la journée avec ou sans repas.

Une journée type

Dès 7h30 les enfants sont accueillis ; des activités manuelles, des jeux de société, de la lecture et toute activité calme leur sont proposés. Si le temps le permet, des activités extérieures sont aussi proposées. L'accueil se fait jusqu'à 9h30.

A partir de 9h30, les enfants sont réunis afin de constituer les groupes d'activités présentées dans des programmes élaborés pour les différentes périodes. Ces activités se déroulent jusqu'à 11h30.

Ensuite, les enfants se préparent pour se rendre au restaurant municipal. Le trajet se fait à pied et se fait en 15 minutes. Certains enfants rentrent chez eux.

Le repas se déroule entre 12h et 13h.

Les enfants rentrent à pied à l'ALSH vers 13h15 et disposent d'un temps libre calme jusqu'à 14h.

Pour les enfants qui ne viennent que l'après-midi ou qui ne mangent pas au restaurant municipal, l'accueil se fait entre 13h15 et 14h (horaire limite).

A partir de 14h, les enfants sont réunis afin de constituer les groupes d'activités. Ces activités se déroulent jusqu'à 16h ou 17h selon la nature de l'activité.

Ensuite, les enfants goûtent. Entre la fin du goûter et l'heure de fermeture (18h), des jeux sont proposés aux enfants qui le souhaitent, pour les autres, c'est du temps libre avec mise à disposition du matériel. Sur ce temps, les départs des enfants s'échelonnent.

Le mercredi, les enfants qui ont école, sont pris en charge à la sortie de l'école pour être accompagnés à pied jusqu'au restaurant municipal. Puis vers 13h, un car emmène les enfants à l'ALSH. Le choix du transport en car a été fait car le trajet à pied avec le cartable est compliqué. Ensuite, certains enfants sont récupérés entre 13h et 14h et d'autres passent l'après-midi aux Copains Malins. On retrouve donc le mercredi après-midi les enfants qui sont présent depuis le matin, les enfants qui ont eu école et qui ont mangé au restaurant municipal et ceux qui sont emmenés entre 13h et 14h.

L'équipe d'encadrement

Une équipe, composée d'un directeur, d'une directrice-adjointe et d'une animatrice, tous diplômés dans l'animation, encadrent tout au long de l'année, ensemble ou à tour de rôle (mercredis, petites vacances et grandes vacances) les enfants.

Cette équipe est renforcée à chaque période des vacances scolaires par de jeunes animateurs. Ces animateurs sont soit diplômés BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), soit stagiaire BAFA ou enfin dans quelque cas, non diplômés (maximum 20 % de l'équipe).

Le nombre d'animateurs dépend du nombre d'enfants présents, en l'occurrence 1 animateur pour 12 enfants.

Autour de cette équipe, d'autres personnes interviennent auprès des enfants : le personnel du restaurant municipal, avec qui sont vus les menus ; le personnel d'entretien des locaux qui intervient à partir de 17h30 ; le responsable du transport du midi et les intervenants extérieurs.

Répartition des rôles dans l'équipe

Le directeur coordonne sur le plan technique, administratif et pédagogique l'ensemble de son service. Il est le référent par rapport aux familles, aux enfants, aux animateurs et à l'ensemble des personnes ayant un rapport de près ou de loin avec l'ALSH. Il assure le suivi des animateurs, notamment celui des stagiaires. Et enfin, en fonction du nombre d'enfants présents, il anime au même titre que les animateurs, des activités auprès des enfants.

L'animateur s'occupe des enfants pendant les différents moments de la journée. Il prépare et anime ses activités. Il donne des points de repères à travers ses différentes interventions. Il veille à la sécurité physique et morale des enfants. Il rend compte de la journée aux parents.

Les activités

Les activités proposées doivent répondre à différents critères : les attentes des enfants, leurs besoins, les capacités de chacun, les conditions matérielles de l'ALSH, les compétences des animateurs, les opportunités locales, la réglementation, le contexte environnemental, l'évolution de la société.

Pour toutes les activités proposées, le matériel est fourni. Si la pratique de certaines activités nécessitent un transport, la ville possède 3 mini-bus de 9 places et la communauté de communes loue un car de tourisme.

En fonction de ces critères, trois grandes familles d'activités se dégagent : les activités sportives, les activités manuelles et les activités culturelles.

Les activités sportives : les sports traditionnels, pratiqués à l'école ou dans les

associations, sont proposés aux enfants, tels le foot, le basket, l'athlétisme ; ensuite, des sports plus originaux, tels le base-ball, le speedminton, le trial vélo sont l'occasion pour les enfants de découvrir de nouvelles pratiques sportives ; puis, les sports connus, mais plus difficile d'accès, sont aussi proposés aux enfants, il s'agit du tir à l'arc, du tennis. Plus globalement, les enfants ont la possibilité de pratiquer une multitude de sports dans la mesure où toutes les installations sportives de la commune sont mises à disposition, que les associations sportives ont un partenariat avec l'ALSH et enfin que les animateurs ont les compétences pour encadrer les activités dans un esprit de découverte et de loisirs.

Les activités manuelles : elles s'inscrivent dans les thèmes abordés sur les différentes périodes de l'année. Faîtes à partir d'objets recyclés ou avec du matériel neuf, elles sont l'expression de l'imagination et de la création des enfants et des animateurs. Les réalisations sont destinées à un usage collectif ou personnel, à court, moyen ou long terme.

Les activités culturelles : elles s'appuient sur un contexte local avec des services comme la médiathèque, le cinéma et aussi d'évènements locaux, comme le Festival Mamers en Mars. Elles tiennent compte aussi de tout l'environnement socio-culturel auquel est contribué les enfants.

En complémentarité des activités, des sorties à la journée sont organisées sur les périodes des vacances et des séjours multi-activités en juillet-août.

Le fonctionnement de l'ALSH permet à chaque enfant de choisir une activité parmi ces trois grandes familles. Le choix est conditionné dans certains cas par des obligations d'organisation.

Pour cette nouvelle année de fonctionnement, le thème général retenu est "2019 : Les Vacances à...". La première période des vacances sera consacrée aux Vacances à la Montagne, la seconde période abordera des activités sur les Vacances à la Campagne, la troisième période des vacances sera consacrée aux Vacances à la Mer, à la Montagne et au Camping, les vacances de la Toussaint porteront sur les Vacances Insolites et enfin nous finirons l'année avec les Vacances à la Ville. Enfin, des échanges plus nombreux entre les structures petite enfance et jeunesse vont se dessiner tout au long de l'année.

Les objectifs éducatifs envisagés

La base, c'est le respect. Chaque enfant doit prendre conscience qu'à partir du moment où les enfants se respectent, respectent les animateurs et tout autre adulte, le matériel, les animaux, la nature, ... Le reste n'est qu'une suite logique à l'apprentissage de la vie.

L'enfant n'est que de passage, son temps de présence est plus ou moins long, continu ou discontinu, régulier ou irrégulier. Ce temps doit être mis à profit afin de lui donner des repères, des idées, une façon d'être ou d'agir, des valeurs. Ce temps s'inscrit et s'ajoute à l'éducation qu'il reçoit ou ne reçoit pas de la famille, de l'école, de

l'association et des institutions.

Le principe est de donner à l'enfant les moyens de se construire et de trouver sa place dans la société. La participation à son épanouissement n'est pas forcément significative, voire nulle, en fonction du temps passé à l'ALSH, cependant l'essentiel est d'avoir agit.

Pour l'équipe, l'enjeu est de favoriser l'épanouissement de l'enfant en travaillant sur les objectifs suivants. Ces objectifs sont exprimés par quelques exemples.

Vie en groupe : se respecter et s'entraider.

*activités manuelles : les plus grands aident les plus petits dans la réalisation de leur objet.

*activités sportives : s'adapter aux capacités de chacun et ne former qu'un groupe.

*activités culturelles : faire découvrir les coutumes des différents pays.

*repas : accepter les différents menus selon les origines.

*goûter : participer à la distribution.

*temps libres : tenir compte des besoins et des envies de chacun en délimitant des espaces d'activités.

*fonctionnement : mettre en place quelques règles simples définies en commun.

*handicap : intégrer l'enfant sur les différents temps de la journée en communiquant avec lui et avec les autres.

Afin de mesurer la bonne entente générale au sein de l'ALSH et d'apprécier les qualités relationnelles des enfants, un retour sur la journée est prévue avec les enfants afin d'évoquer les difficultés ou satisfactions.

Un inventaire systématique du matériel est réalisé afin d'évaluer la coopération entre les enfants dans les tâches de rangement.

Grandir petit à petit : rechercher l'autonomie et la responsabilisation.

*activités : définir et mettre en place des activités à l'initiative des enfants.

*activités : confier le transport du matériel lors d'un trajet à pied.

*temps libre : mettre à disposition du matériel ne nécessitant pas la présence d'un animateur.

*repas et goûter : proposer aux enfants de faire le service.

*activités : donner le choix aux enfants.

*activités : attribuer des rôles et des fonctions .

*activités : organiser des séjours en dehors du domicile.

La réunion de fin de journée est l'occasion de faire le point sur le degré d'investissement des enfants par rapport au fonctionnement général et quant à leur participation.

S'ouvrir et s'enrichir de différentes expériences.

- *activités : découvrir le potentiel d'activités et les richesses locales.
permettre un large choix d'activités.
effectuer des sorties ou des séjours .

La pertinence du choix des activités est évaluée, notamment, par la participation des enfants ainsi que par des petits questionnaires.

Devenir eco-citoyen : préserver la planète.

*S'engager concrètement sur le développement durable avec la signature de la Charte du Développement Durable dans les ALSH.

*Respecter l'environnement en participant à des actions comme l'opération Nettoyons la Nature.

*Se déplacer à pied sur les lieux d'activités.

*Savoir trier ses déchets à l'aide du meuble à tri sélectif.

*Utiliser du matériel recyclé dans les activités manuelles.

L'évaluation est basée, en partie, sur la maîtrise du budget, sur le taux de remplissage des casiers à tri sélectif.

Eduquer aux règles d'hygiène et de santé.

*Se laver les mains régulièrement avant, après les activités ; avant le repas et le goûter.

*Boire pendant les activités sportive.

*Manger équilibré et varié.

*Faire venir des intervenants extérieurs sur l'hygiène dentaire, les habitudes alimentaires.

Ce projet permet à l'équipe de travailler sur des principes et d'avancer. Tout au long de l'année et à chaque période des vacances scolaires, le projet s'enrichit de nouvelles idées.

L'ALSH est un endroit où les enfants viennent s'amuser, fabriquer et découvrir, il est donc important de garder à l'esprit ce principe "d'apprendre tout en s'amusant".